



BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner)

TROC & PUCES et VIDE DRESSING

organisé par
LES RELAYEURS DU BLAVET

Lieu : Gymnase Collège St Félix KERLOIS - 56700 HENNEBONT

Dimanche 17 mars 2024 - de 8h00 à 17h30

Bulletin d'inscription accompagné de votre paiement à retourner à :
SIMON Marie-Louise - 7 avenue Georges Pompidou 56700 HENNEBONT
Tel 06 21 38 72 17 - mail : malou.simon@wanadoo.fr

NOMPRENOM.....
ASSOCIATION
ADRESSE.....
CP.....VILLE.....N° Tél.....
Mail :.....
Professionnel N° SIRET ou URSSAF.....
Date de délivrance.....
Particulier N° de la pièce d'identité
Lieu et date de délivrance.....

Attention munissez-vous de cette pièce lors de la manifestation

COLLECTIONNEURS PARTICULIERS ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS

- En intérieur :

10 € la table de 2 mètres fournie et installée : Nbres de mètres : soit€

5 € le mètre de portant en continu de table (le préciser) :

- Sous Préau :

8 € la table de 2 mètres fournie et installée : Nbres de mètres : soit.....€

4 € le mètre de portant en continu de table (le préciser) :

- En Extérieur :

3 € le mètre sans table : Nombres de mètres :soit €

3€ le mètre de portant (le préciser) :

Joindre un chèque du montant à l'ordre de : « Association Les Relayeurs du Blavet »

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement détaillé du présent bulletin, déclare ne pas avoir fait plus de 2 trocs et puces depuis le 1^{er} janvier 2024, et accepte le règlement sans réserve.

A..... Le.....

SIGNATURE

Il est impératif que cette page soit bien remplie afin de justifier auprès de la préfecture.

HENNEBONT

TROC & PUCES et VIDE DRESSING

Organisation : Association Les Relayeurs du Blavet

Gymnase du Collège St Félix - Kerlois

Dimanche 17 mars 2024



de 8h00 à 17h30 - Entrée 1 € (gratuit <12 ans)

Inscription : Tel 06 21 38 72 17

mail : malou.simon@wanadoo.fr

Autorisation municipale en cours de rédaction

Règlement Intérieur :

Art 1 Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901.

Art 2 Les enseignes à caractère politique, syndicale, religieux sont interdites sur les emplacements. Les produits inflammables, corrosifs, explosifs sont interdits.

Art 3 L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation ou tout étalage, qui ne correspondrait pas à l'esprit et au style de cette dernière.

Art 4 Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur tant en cas de casse, vols ou autres préjudices aucun remboursement de l'association ne sera fait.

Art 5 Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.

Art 6 Les réservations et le règlement devront être effectués **avant le 9 MARS 2024**.

Art 7 Les exposants seront reçus à partir de 6h30.

Art 9 Après 9 heures les organisateurs se réservent le droit de disposer d'un emplacement si la personne est absente et ne s'est pas manifestée.

Art 10 Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité, à le nettoyer avant son départ.

Art 11 Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8h00 et à ne pas remballer avant 17h00.

Ne pas jeter sur la voie publique



BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner)

TROC & PUCES et VIDE DRESSING

organisé par
LES RELAYEURS DU BLAVET

Lieu : Gymnase Collège St Félix KERLOIS - 56700 HENNEBONT

Dimanche 17 mars 2024 - de 8h00 à 17h30

Bulletin d'inscription accompagné de votre paiement à retourner à :
SIMON Marie-Louise - 7 avenue Georges Pompidou 56700 HENNEBONT
Tel 06 21 38 72 17 - mail : malou.simon@wanadoo.fr

NOMPRENOM.....
ASSOCIATION
ADRESSE.....
CP..... VILLE..... N° Tél.....
Mail :.....
Professionnel N° SIRET ou URSSAF.....
Date de délivrance.....
Particulier N° de la pièce d'identité
Lieu et date de délivrance.....

Attention munissez-vous de cette pièce lors de la manifestation

COLLECTIONNEURS PARTICULIERS ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS

- En intérieur :

10 € la table de 2 mètres fournie et installée : Nbres de mètres : soit€
5 € le mètre de portant en continu de table (le préciser) :

- Sous Préau :

8 € la table de 2 mètres fournie et installée : Nbres de mètres : soit.....€
4 € le mètre de portant en continu de table (le préciser) :

- En Extérieur :

3 € le mètre sans table : Nombres de mètres :soit €
3€ le mètre de portant (le préciser) :

Joindre un chèque du montant à l'ordre de : « Association Les Relayeurs du Blavet »

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement détaillé du présent bulletin, déclare ne pas avoir fait plus de 2 trocs et puces depuis le 1^{er} janvier 2024, et accepte le règlement sans réserve.

A..... Le.....

SIGNATURE

Il est impératif que cette page soit bien remplie afin de justifier auprès de la préfecture.

HENNEBONT

TROC & PUCES et VIDE DRESSING

Organisation : Association Les Relayeurs du Blavet

Gymnase du Collège St Félix - Kerlois

Dimanche 17 mars 2024



de 8h00 à 17h30 - Entrée 1 € (gratuit <12 ans)

Inscription : Tel 06 21 38 72 17

mail : malou.simon@wanadoo.fr

Autorisation municipale en cours de rédaction

Règlement Intérieur :

Art 1 Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901.

Art 2 Les enseignes à caractère politique, syndicale, religieux sont interdites sur les emplacements. Les produits inflammables, corrosifs, explosifs sont interdits.

Art 3 L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation ou tout étalage, qui ne correspondrait pas à l'esprit et au style de cette dernière.

Art 4 Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur tant en cas de casse, vols ou autres préjudices aucun remboursement de l'association ne sera fait.

Art 5 Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.

Art 6 Les réservations et le règlement devront être effectués **avant le 9 MARS 2024**.

Art 7 Les exposants seront reçus à partir de 6h30.

Art 9 Après 9 heures les organisateurs se réservent le droit de disposer d'un emplacement si la personne est absente et ne s'est pas manifestée.

Art 10 Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité, à le nettoyer avant son départ.

Art 11 Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8h00 et à ne pas remballer avant 17h00.

Ne pas jeter sur la voie publique